N° 5 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Dimanche 5 Janvier 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1579)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr. 15 la ligne
RECLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal : à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1579
A LILLE : N° 97

Nos derniers Almanachs

Il n'en reste que quelques centaines ! Près de vingt mille exemplaires ont été vendus depuis quinze jours et l'édition est à la veille d'être épuisée. Que nos vendeurs se pressent s'ils ont encore des commandes à nous faire parvenir, car nous ne pourrions bientôt plus les satisfaire.

L'ALMANACH du «PROGRÈS»

doit son énorme succès à la variété de renseignements qu'il renferme.

Il contient environ 200 pages de texte et renferme une foule d'indications utiles, recettes et conseils pratiques, devinettes, mots pour rire, fantaisies, caricatures, etc.

On y trouve, notamment :

Un calendrier superbement illustré à chaque mois avec des éphémérides intéressants.

Le calendrier du jardinier donnant mois par mois les meilleurs conseils sur les travaux des champs, du potager, du verger, de la basse-cour, du jardin d'agrément, de l'étable, etc.

Un amusant jeu de l'oracle contenant plus de deux cent cinquante prédictions sur l'avenir du consultant ou de la consultante.

La liste avec l'adresse des sénateurs, députés, conseillers généraux.

Le tarif complet des postes.

La liste des foires et marchés du Nord et du Pas-de-Calais.

Toute une série de petits romans illustrés dus à la plume des meilleurs écrivains.

Des historiettes amusantes, des conseils de toilette, de cuisine, d'hygiène.

Les divertissements les plus variés entr'autres la nomenclature et l'explication des petits tours du prestidigitateur de société.

Une revue générale de l'année richement illustrée.

Les soins à donner aux malades.

Un petit dictionnaire vétérinaire.

La composition d'une pharmacie de famille.

Un tableau des centenaires.

Le tableau de répartition des troupes en l'armée française.

Le tout forme l'Almanach

LE PLUS COMPLET
— LE PLUS INTÉRESSANT —
LE PLUS AMUSANT
LE PLUS IRRÉPROCHABLE

au point de vue des convenances.

C'est le seul Almanach véritablement indispensable.

Malgré l'importance considérable des matières qu'il renferme,

L'Almanach du «Progrès»

s'est vendu que

40 Centimes

DE SONT LES DERNIERS !

QU'ON SE PRESSE !

OPINIONS

JULES FERRY était-il réactionnaire ?

Certains progressistes et la Droite tiennent beaucoup à se réclamer de Jules Ferry ! Les premiers l'ont en effet soutenu autrefois, mais ils ont changé. Quant à la Droite, elle n'a cessé de le zombatire non sur des points accessoires, mais sur la base même de son programme, la laïcité et l'expansion coloniale. S'il plaît aux réactionnaires de foublier aujourd'hui, il sera permis aux républicains de s'en souvenir.

L'expansion coloniale d'abord : Quelle fut en 1885 la plate-forme de la Droite ? Chacun s'en souvient, ce fut la condamnation des expéditions coloniales, l'injure à Ferry « le Tonkinois », aux opportunistes « ses Complices ». Quand Ferry fut renversé, le 30 mars 1885, par 306 voix contre 149, prétendra-t-on que ces 149 étaient des droitiers ? Le 24 décembre 1885, quand une Chambre affolée faillit voter l'évacuation du Tonkin quelle fut encore l'attitude de la Droite ? Un seul de ses orateurs, Mgr Freppel, osa soutenir le gouvernement républicain et l'on peut se souvenir de l'accueil glacial que lui firent ses amis.

Quand les réactionnaires parlent de la « grande œuvre de Ferry, l'expansion coloniale », il est permis de dire qu'ils adorent en 1907 ce qu'ils auraient brûlé en 1885. Mais, voilà, les réactionnaires, comme l'Autriche, sont toujours « en retard d'une année, d'une armée, d'une idée ». Nous nous préparons déjà à les entendre dire que Waldeck-Rousseau fut un des leurs et qu'ils l'ont toujours soutenu.

En tout cas, cette incursion sur le terrain colonial est maladroite de la part des conservateurs. Les modérés peuvent réclamer l'honneur d'avoir doté la France d'un empire colonial. Les droitiers ont fait tout ce qu'ils ont pu pour détourner notre pays de cette voie nouvelle et féconde où le « Prussien Ferry » sut l'engager. Ainsi, en matière coloniale, les progressistes sont sans doute demeurés eux-mêmes, mais les droitiers ont changé, et nous enregistrons avec satisfaction cette adhésion à une politique qu'ils ont violemment combattue, leurs professions de foi de 1885 en sont la preuve, et le « Barodet » les a obligeamment conservées.

En matière de politique laïque, ce n'est plus exactement la même chose. Les droitiers en sont restés les adversaires implacables, et les progressistes, oubliant ce qu'ils ont été il y a vingt ans, se sont joints à eux. Nous n'avons plus à nous féliciter d'une adhésion, mais à constater un abandon.

La politique laïque de Ferry est dans l'histoire de la troisième République, non moins essentielle que son action coloniale. Vouloir en faire dans sa carrière un accident, un coup de tête, un mouvement d'impatience, c'est dénaturer étrangement les choses. Ses principes pendant la grande période de son activité créatrice ne peuvent faire l'objet d'aucun doute ; il voulut fermement la suprématie de l'Etat laïque, l'école laïque obligatoire et gratuite, le monopole de la collation des grades pour les universités d'Etat ; il entendit bien réduire à l'obéissance les congrégations révoltées. C'est là tout un système de gouvernement, réfléchi, cohérent et vigoureux. Jamais Ferry ne l'a désavoué.

Et maintenant peut-on sérieusement prétendre que cette politique, les droitiers l'ont approuvée ? Ce serait une triste récherche que celle des injures dont les réactionnaires ont abreuvé ce grand républicain : « Ferry veut déchristianiser la France ! » « De ses ongles, Ferry arrache le crucifix de nos écoles ! » Et combien d'injures grossières, inoptes et injustes dont le grand Vosgien souffrait, se pour marcher droit de l'avant et réaliser l'œuvre qu'il s'était imposée.

Cette œuvre, les droitiers d'alors la haissaient. Doit-je induire de certaines admirations suspectes que les cléricaux, les libéraux comme on dit aujourd'hui, s'y sont ralliés ? Posons donc la question avec netteté : Nos adversaires de Droite approuvent-ils la loi sur l'enregistrement substituée par Ferry à la loi rétrograde de 1875 ? Approuvent-ils « les lois scélérates » et l'école laïque qu'ils ont jadis dénommée « école sans Dieu ? »

Approuvent-ils l'article 7 interdisant aux congrégations non autorisées le droit d'enseigner ? Là est le centre même de l'œuvre ferryste, et pour avoir le droit de se dire ferryste, il faut l'approuver.

Quant aux progressistes qui ont effectivement soutenu Ferry, mais qui dans ces dernières années ont singulièrement retourné l'esprit de leur politique, leur cas est autre. Nous l'examinerons une autre fois en recherchant si vraiment les Waldeck-Rousseau et les Combes ne furent pas dans la tradition même du fondateur de la République.

Pour aujourd'hui nous avons voulu montrer dans quel sens s'orientait la politique ferryste. Vouloir confier le dépôt sacré de l'œuvre laïque et républicaine à des hommes qui ne sont ni laïques d'esprit ni républicains de tempérament serait la pire des imprudences et la plus grande erreur qui se puisse commettre. Voilà pourquoi l'alliance des progressistes avec les éléments les plus intransigeants de l'Union libérale nous effraie. Voilà pourquoi nous ne pouvons, sans protester, laisser celle étonnante coalition se réclamer du nom laïque et républicain de Jules Ferry.

André SIEGFRIED.
Alliance républicaine démocratique

La Politique

Il est impossible de lire sans émotion la déclaration faite par M. Combes au rédacteur de l'Echo de Paris qui lui demandait toute sa pensée sur l'enquête ordonnée par le Sénat, concernant la liquidation des biens des congrégations.

— J'ai accompli, a dit M. Combes, l'acte politique et social que me dictait ma conscience ; j'ai voulu débarrasser mon pays du parasitisme congréganiste, et, si c'était à refaire, je le referais avec la même énergie.

« Mais à aucun moment la pensée ne m'est venue d'organiser le pillage des biens des communautés, et de favoriser de malhonnêtes opérations, au profit d'intérêts particuliers.

« J'ai voulu que tout fût probe et loyal dans mon œuvre, et je ne puis m'empêcher de songer avec tristesse qu'à cette heure il est des hommes déjà vieux, incapables de se créer une situation, qui m'accusent d'être l'auteur de leur misère et s'imaginent qu'en leur promettant une pension je commettais un mensonge.

« Aussi, je ne puis contenir mon indignation devant les chiffres révélés par le rapport de M. Guyot-Dessaigne. Non pas en ce qui touche les honoraires des avocats qui, pour la plupart, n'eurent rien d'excessif, mais les comptes des liquidations sont fantastiques et laissent le champ libre à toutes les suppositions.

« Le Sénat a voulu défendre la moralité publique. Il ira jusqu'au bout de sa tâche et les responsabilités seront établies clairement. »

A la même heure, l'honnête et vaillant Delpech tenait un semblable langage, et dénonçait les politiciens d'affaires qui se sont glissés dans la République pour en faire leur proie.

Il faut que cela prenne fin et qu'on rende l'atmosphère plus saine. La démocratie doit être défendue contre les requins qui suivent sa course vers le progrès. Nous sommes pour les consciences nettes et les mains propres. Nettoyons ! Nettoyons !

Henry JAGOT.

FEMINISME

LA FRANÇAISE

Je ne puis mieux commencer l'année qu'en souhaitant longue vie et prospérité à un excellent organe de revendications féministes, à la *Française*, journal de progrès féminin, paraissant tous les dimanches à Paris.

D'une tolérance bien comprise pour rallier les bonnes volontés, la *Française* accueille toutes les opinions féministes ; son conseil de rédaction et d'administration se compose d'éléments divers intéressés à obtenir les réformes les plus urgentes.

Les questions y sont largement traitées, sans mesqueineries ni parti-pris. Il ne s'agit pas, en effet, comme les détracteurs du féminisme le prétendent, de guerroyer contre les hommes mais de leur prouver combien ils gagneraient à développer les qualités de la femme et à les libérer d'une servitude incompatible avec la justice.

Le bilan moral de l'année écoulée n'est pas en faveur de l'état social ; chaque jour nous avons pu voir étalés des portraits d'assassins, de victimes, affermant avec les récits de catastrophes qui, pour la plupart, auraient pu être atténuées par de la prudence.

Les enfants, proie facile, sont livrés par leurs propres parents à une précoce dépravation et si devant un crime sensationnel, le public et les sombre burlesti à la mort et réclamant l'échafaud, comme si le sinistre comparsé avait jamais fait naître une vertu, la légion des indifférents constatent le mal et reculent écœurés devant l'enfant à peine formé qui sert de jouet à l'homme et se vend à qui veut, sans avoir le courage de s'unir pour attaquer l'hydre formidable de la débauche.

J'avais souvent pensé que celui qui ne réalise aucun bien quand il en a le pouvoir est coupable. Il commet le mal puisqu'il ne l'empêche pas, il l'encourage en le tolérant, il s'enferme dans son égoïsme comme si les lionnes pouvaient, sans compromettre leur bon ... ar et leur sécurité, se désintéresser les uns des autres.

Mme Jane Misme, la très remarquable rédactrice en chef du journal la *Française* est encore plus convaincue de la culpabilité de ceux et celles qui se dérobent au devoir de la solidarité. A propos du sinistre de Béthune ; de ces centaines d'enfants livrées à la débauche par des êtres dénués de sens moral et de pitié, Mme Misme demande : « Qui donc est responsable de ces crimes ? Elle répond hardiment : « Nous les femmes ! Les coupables ce sont les femmes, « toutes les femmes, celles que n'attache « pas du matin au soir la conquête du pain « quotidien, toutes celles qui, délivrées du « souci de leur subsistance par la société qui « leur a fait et qui leur garde la place qu'elles ont doivent à la société de s'occuper « de ses intérêts.

« Ce qu'il faudrait, dit-elle encore, ce serait la levée d'une immense armée féminine bénévole, l'élan de toutes les femmes « qui ont ou peuvent trouver chaque mois, « par exemple, un jour de loisir, pour se « faire en personne gardiennes des petits « enfants que guettent le vice. Elles doivent, qu'elles aient ou non des enfants, « leur pays et à l'humanité, comme « les hommes doivent le service militaire. « et je ne verrais aucun inconvénient à ce « qu'il leur soit de même imposé. Je donne « à toutes les jeunes filles qui apprendraient « là un peu de leur métier de mères, « à toutes les femmes qui s'ennuient, et « dans la vie de qui cette tâche apporterait « un merveilleux intérêt, à toutes les vieilles dames valides qui moisissent, inutiles, dans les maisons de retraite et qui « paieraient ainsi à l'enfance la sécurité « que les fondations assurent à leur vieillesse. »

Mme Misme a raison, elle veut opposer le bien au mal, c'est le seul moyen pratique d'enrayer la dépravation qui guette et perd de malheureux êtres abandonnés sans défense à tous les dangers du vice et de la misère.

La rôle terroriséé par la police des mœurs et les souteneurs, est-il toujours responsable de sa déchéance ? Les heureux, les insouciants répondent qu'on ne doit pas s'occuper de ce gibier du bagne tout en déplorant la déposulation. Mais est-ce pour les voir croupir dans la misère et l'abjection que la société désire tant d'enfants ? Est-ce pour remplir les maisons de correction qu'on laisse vagabonder les fillettes et jeunes garçons ? Est-ce pour discuter sur l'effet néfaste ou salutaire de la peine de mort qu'on laisse les satyres, les brutes courir les campagnes et les villes en les traitant avec une coupable indulgence jusqu'au jour où les outrages à la pudeur et les viols se compliquent de meurtre ?

Nous sommes toutes de même race. Nous nous devons mutuelle assistance. Le vice attire, essayons d'enrayer le vice, osons aborder ce monstre, cette honte, le pauperisme et toutes les nauséabondes éclosions qui naissent de l'ignorance, de la misère et de l'inconscience du devoir.

Je souhaite pleine réussite à l'œuvre rêvée par la rédactrice en chef de la *Française*, et j'espère même voir cette œuvre rayonner sur la France entière.

Paul GRENDEL.

LE CORPS DIPLOMATIQUE A L'ÉLYSÉE

Allocutions de l'ambassadeur d'Italie et du Président de la République

Paris, 4 janvier.

A deux heures a eu lieu au palais de l'Elysée le cercle diplomatique que le Président de la République tient d'ordinaire le 1er janvier et qu'il avait ajourné en raison de la mort de M. Guyot-Dessaigne. Tous les ambassadeurs et chefs de missions, accompagnés de leurs secrétaires et attachés, y ont assisté.

Le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, y a pris la parole en ces termes :

Monsieur le Président,

Mes collègues et moi nous sommes heureux de vous offrir nos félicitations et les vœux de bonheur que nous adressons à votre personne et à votre pays à l'occasion de la nouvelle année.

Pendant celle qui vient de finir, il a été démontré une fois de plus que le génie et les énergies humaines, bien que leur progrès continuel soit indéniable, ne suffisent pas à maîtriser les forces de la nature dont le déchaînement cause les plus lamentables catastrophes. L'immensité des désastres ne dépasse cependant pas la largeur de l'esprit de solidarité qui, partout en éveil, parvient toujours à atténuer les douloureuses conséquences des plus grands fléaux.

C'est que dans l'ordre moral, la marche vers l'idéal ne souffre plus ni entraves, ni arrêts.

N'avons-nous pas vu, pendant plus d'un lieu de l'année 1907, la presque totalité des Etats constitués du monde, réunis dans un travail pénible, intense et fécond, faire mûrir avec une rapidité surprenante, les conceptions les plus généreuses qui, aussitôt énoncées, aient rencontré l'universel assentiment ?

Des problèmes que la science elle même n'avait pas encore été abordés trouvèrent des solutions inattendues. Le principe de la justice internationale supérieure appliquant sa propre loi n'a pas été seulement proclamé, mais il est entré dans la pratique des nations. Sur la base de vérités déjà acquises au patrimoine commun de la civilisation, la conciliation d'intérêts, jusqu'à présent considérée comme du plus divergents, a pu être trouvé d'efforts qui ne sont pas demeurés stériles.

Le spectacle, dans lequel le rôle de la France était tout tracé par ses nobles et grandes traditions, est des plus réconfortants. La diplomatie du monde entier, placée désormais à la tête du mouvement des idées, peut à juste titre et tirer les plus heureux présages pour un avenir certain de justice et de paix.

Le Président lui a répondu :

Messieurs,

Une circonstance particulièrement triste pour le gouvernement de la République ne m'a pas permis de vous recevoir comme de coutume le 1er janvier, et je tiens à vous en exprimer mon vif regret.

En parlant de l'année qui vient de s'écouler vous avez donné, Monsieur l'ambassadeur, votre première pensée aux malheureuses populations de toutes nationalités qui ont souffert de terribles fléaux ; vous avez ainsi témoigné du noble sentiment de solidarité qui unit les peuples dans leur commune marche vers un idéal toujours plus élevé.

Dans cet ordre d'idées, vous avez pu rappeler en termes excellents quel esprit de conciliation et de transaction et de paix avait présidé à la Haye sur ces grandes assises du droit, auxquelles plusieurs d'entre vous, messieurs, ont apporté le précieux et efficace concours d'une rare autorité, de lumières incontestées, d'une expérience consommée.

Des résultats de haute importance ont été atteints, je m'en réjouis au nom du gouvernement de la République. Comme vous, Monsieur l'ambassadeur, j'en espère de nouveaux et prochains progrès pour la grande cause dont dépendra dans l'avenir, pour le bien de l'humanité, la concorde assurée entre toutes les nations.

Je remercie le corps diplomatique des souhaits dont vous vous êtes fait l'éloquent interprète, et je vous prie messieurs, de vouloir bien agréer pour les souverains et chefs d'Etat que vous avez l'honneur de représenter ici et pour vous-mêmes, les vœux les plus sincères du Président de la République française.

Le Président s'est entretenu ensuite avec chaque chef de mission.

ÉCHOS

Animaux mariés

Puisque l'on discute beaucoup en ce moment les réformes à apporter au mariage offrons notre pierre à ce nouvel édifice : le mariage des animaux. Nous sommes sûrs que l'on ne manquera pas d'y prêter une grande attention. Il y a des bêtes qui prennent femelle pour la saison ou pour la couvée, mais les deux conjoints se partagent le soin d'élever les petits. Après quoi, ils rompent la vie conjugale. C'est le cas des alouettes. D'autres vivent pour la vie et ne convolent une seconde fois qu'à la mort de l'un d'eux. C'est le cas des loups et des hommes. Enfin il en est qui, une fois leur compagnon disparu, demeurent solitaires et inconsolables jusqu'à la mort. Ces délicieuses bêtes — nous allons froisser pas mal de susceptibilités — sont les oies !

Un aveu agréable

Un organe clérical nous annonce que nos ennemis seront confondus, « quand ils verront enquel déclin croissant les hommes de notre génération, en France tout au moins, tiennent la personne et les paroles de l'humble prédicateur du lac de Tibériade ».

Voici un aveu qui nous est particulièrement agréable, nos adversaires se rendent compte du chemin parcouru. Ce n'est leur arrive pas souvent, saluons au passage !

Un prétexte commercial

L' « Oie », parlant des fêtes de Noël en Suède déclare :

« Noël, la grande fête scandinave par excellence, qui commence la veille de Noël à six heures et dure jusqu'au 27 décembre, permet de mesurer très exactement ce que vaut l'année au point de vue pécuniaire. »

On ne peut pas mieux dire que les cérémonies religieuses n'ont qu'un prétexte commercial !

Nouvelles à la Main

— Calino s'entretient avec un petit imprimeur installé dans une baraque des boulevards.

— Je suis littéralement sur les dents avec les cartes de visite, dit l'industriel.

Calino, vivement :

— Mais aussi pourquoi vous laisser déborder, vous devriez en avoir de faites d'avance !

⁂

Deux amis se rencontrent sur le boulevard, — cols relevés, nez rouge, grelottants.

— Que pensez-tu de ce début d'année ?

— Mon Dieu, c'est l'histoire de bien des débuts. Il y a un peu de froid.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Remaniement Ministériel

M. Briand quitte l'Instruction Publique pour la Justice. — Il est remplacé par M. Doumergue, qui cède sa place au Commerce à M. Cruppi

Les changements dans le ministère

Paris, 4 janvier.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières, et a réglé la question de la succession de M. Guyot-Dessaigne au ministère de la justice.

M. Briand passe du ministère de l'instruction publique au ministère de la justice. Les cultes sont détachés de l'instruction publique et rattachés à la justice, de manière à rester sous la direction du nouveau garde des sceaux.

M. Doumergue, ministre du commerce, prend le portefeuille de l'instruction publique.

Enfin M. Cruppi entre dans le cabinet comme ministre du commerce.

La loi de huit heures dans les mines

M. Viviani, ministre du travail, a entretenu le conseil des difficultés qui existent dans la Loire entre les Compagnies minières et les ouvriers, au sujet de l'application de la loi du 29 juin 1905, dont la seconde partie doit entrer en vigueur

Le ministre du travail a rendu compte des tentatives de conciliation faites pour apaiser le conflit.

Félicitations au général Lyautey

Le conseil a, ainsi que nous le faisions prévoir hier, décidé qu'une dépêche de félicitations serait adressée au nom du gouvernement, au général Lyautey, pour la manière remarquable dont il a organisé et fait aboutir les opérations militaires contre les Beni-Snassen.

Le prochain conseil des ministres est fixé au lundi 13 janvier veille de la rentrée du Parlement.

Le nouveau ministre

M. Cruppi, le nouveau titulaire du portefeuille du commerce, est député de la Haute-Garonne et l'un des quatre vice-présidents de la Chambre. Il a succédé il y a quelques semaines à M. Sarrien dans le poste de président de la gauche radicale et représentera dans ce cabinet cette nuance parlementaire qui avait été précédemment M. Guyot-Dessaigne comme représentant.

M. Cruppi a siégé ce matin même au conseil des ministres.

Le nouveau ministre est né à Toulouse le 22 mai 1852. Il fit ses études de droit et se fit inscrire au barreau de Paris. Entré dans la magistrature en 1880, il était avocat général à la Cour de cassation quand il entra dans la vie politique.

Les intentions de M. Briand

Dès hier, M. Clémenceau avait demandé à M. Briand de se charger du portefeuille de la justice, en faisant valoir qu'il pourrait, dans ce nouveau poste, compléter l'œuvre d'application de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat dont il avait dirigé la première partie. La tâche restant à accomplir est surtout d'ordre judiciaire, et c'est pourquoi il a été sollicité d'accepter la succession du garde des sceaux.

La nomination de M. Briand au ministère de la Justice souligne l'intérêt des paroles que le nouveau Garde des Sceaux prononça à la Chambre, dans la séance du 27 décembre dernier, en réponse à une question posée par M. Dessoye au ministère de l'instruction publique. Il s'agissait, on s'en souvient, d'un arrêté rendu par le cour de Dijon. M. Aristide Briand a notamment formulé cette critique que nous reproduisons d'après le *Journal Officiel* :

Je vous dirai cependant, Messieurs, que je trouve comme dans les précédents, un peu trop nouvelle de constater qu'à l'heure actuelle des tribunaux se prononcent, lors des intérêts publics, des intérêts de l'Etat, le notion du droit que nous revendiquons si énergiquement, et faillites. C'est là pour moi un trait grand sujet d'inquiétude. Je peux répondre particulièrement à l'auteur de la question, à l'honorable M. Dessoye, que le gouvernement de la République n'est nullement disposé à favoriser des ennemis de cette nature.

Et l'orateur conclut en ces termes :

Je vous ai dit, Messieurs, quelles mesures nous comptions prendre à la suite de l'arrêt de la Cour d'Dijon rendu par la cour de Dijon, soit que nous devions devant cette cour le conflit, soit que nous ne devions pas le conflit. Je vous ai dit, messieurs, que, pour ma part, plutôt conflit que les juridictions suprêmes de notre pays, qui ont consacré des droits essentiels des Hommes en compétence de traiter de la compétence administrative, mais je dis, dès à présent, que lorsque une jurisprudence venait à prévaloir dans ce pays, lorsque nous abandonnerait les positions que j'ai indiquées tout à l'heure, les pouvoirs, nos institutions, du chargement de l'enseignement public, nous interviendrons, en présence de cette situation, s'il se trouvait trait pas de proposer au Parlement le vote d'une loi spéciale qui serait de nature à déjouer de tels projets.

Le nouveau Garde des Sceaux est tout fait décidé à ne quitter au pouvoir, tant qu'il exposait en ces termes, il y a neuf jours à la tribune du Parlement.

Statistique ministérielle

A propos du remaniement ministériel auquel vient de donner lieu la mort de M. Guyot-Dessaigne, il est curieux de savoir combien le régime républicain, depuis le 19 février 1871, date d'origine du gouvernement de M. Thiers, jusqu'à aujourd'hui, a employé de ministres.

Ce nombre s'élève à 221, y compris les 13 ministres actuellement en fonctions, et contraction faite des cas où les mêmes personnages ont été plusieurs fois ministres.

En dehors des membres du cabinet actuel, il y a donc 219 anciens ministres. Sur ces 219 membres, 132 sont décédés. Les 87 survivants comprennent 30 sénateurs, dont M. Antonin Dubost, président du Sénat, 6 députés, dont M. Henri Brisson, président de la Chambre, et 33 membres non parlementaires, parmi lesquels M. Fallières, président de la République et M. Loubet, ancien président.

M. Briand, le nouveau garde des sceaux, est le trente-troisième titulaire du portefeuille de la justice, en ne comptant que pour une fois les ministres antérieurs qui ont eu plusieurs fois successivement depuis trente-sept ans, ce même portefeuille.

Les Mineurs ne céderont pas

On est décidément à la veille d'une grève générale des mines

Saint-Etienne, 4 janvier.

Le comité fédéral des mineurs tiendra dimanche soir une réunion dans le but de collectionner les résultats de la consultation des syndicats miniers sur l'application de l'article 2 de la loi Boudenoot.

Les mineurs du bassin de Saint-Etienne sont convoqués, fait exceptionnel, sous les auspices du syndicat des mineurs de la Loire. Le syndicat, beaucoup moins, habituellement, marche d'accord avec la Fédération régionale, assistera à une réunion publique qui aura lieu dimanche matin dans la salle des conférences pour statuer sur la même question.

Le comité fédéral a reçu l'acquiescement du syndicat des mineurs de la vallée du Gier.

Comme le syndicat des mineurs de la Loire laisse carte-blanche pour trancher le différend dans l'prochaine entrevue qui aura lieu lundi à la préfecture entre le comité des houillères et le comité fédéral, ce dernier a reçu également l'adhésion pleine et entière du syndical des mineurs de fer de Privas et des mineurs de cuivre de Saint-Clergé.

Le comité fédéral se propose, en outre, d'exiger que les compagnies servent d'abord à l'avenir les consommateurs industriels et les particuliers locaux aux prix les plus bas, avant d'envoyer leurs commandes aux clientèles lointaines.

De l'avis général, les compagnies ne voulant pas céder et se montrant intransigeantes, les mineurs seraient décidés à ne pas céder non plus et à avoir recours à un mouvement gréviste à bref délai.

Mais, de toute façon, on croit qu'aucun mouvement ne se produira avant le 10 janvier, date de la première paye.

Un mouvement gréviste serait désastreux pour les industries de la région où les approvisionnements de houille sont insuffisants au à la veille d'être épuisés.

C'est ainsi qu'aux Forges et Aciéries de Saint-Etienne, qui ont en ce moment d'importantes commandes pour la marine, un sixième du personnel, soit 400 ouvriers, sont déjà condamnés au chômage par suite de manque de charbon.

UN INCIDENT aux obsèques de M. Guyot-Dessaigne

Le curé de Clermont-Ferrand déclare que le défunt était excommunié et supprime le catafalque et refuse de dire la messe.

Clermont-Ferrand, 4 janvier.

On sait que le corps de M. Guyot-Dessaigne a été transporté à Clermont-Ferrand pour y être inhumé. De nouvelles obsèques ont donc eu lieu dans cette ville.

Après la cérémonie officielle, le cortège se rendit à l'église où la famille avait l'intention de faire célébrer un brillant office religieux.

Donc, sur le désir de la veuve, Mme Combes, femme du président du tribunal civil de Clermont-Ferrand, était allée demander au curé de la paroisse de Saint-Joseph d'organiser le service religieux.

Le curé promit qu'en rendrait à la mémoire du garde des sceaux les honneurs qui comporte la 1re classe.

Il déclara notamment qu'il y aurait grand'messe chantée. On prépara l'église.

Or, hier, l'archevêque de Clermont-Ferrand, que le défunt, ministre de la Justice, ayant encouru l'excommunication de l'Eglise, la messe n'était pas permise.

L'autorité diocésaine spécifiait que la cérémonie devait être réduite à de simples prières et à l'absoute.

C'est ainsi que le catafalque fut enlevé, le corps a été déposé à terre sur un tapis entre deux chandelles.